

Conseil municipal de St-Apollinaire de Rias
-Vendredi 26 mars 2021-

Présent-e-s : Pascal Bouit, Nicole Chaudier, Michel Cimaz, Michel Deloche, Dorothée Durnez, Samia Hamdi, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin.

Absent-e-s excusé-e-s : Alain Fluchaire, Claudette Pratesi, Hervé Vignal.
[Alain Fluchaire et Hervé Vignal donnent procuration à Michel Cimaz.]

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

En raison du confinement dû au coronavirus, ce conseil municipal se déroule à huis clos.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Compte administratif et compte de gestion 2020.

Le conseil municipal passe en revue ligne après ligne le compte administratif de l'année 2020 (bilan comptable de l'année). Certaines lignes ont été vérifiées sur le Grand livre qui consigne chaque opération comptable de la commune.

Au final, l'exercice se conclut par :

- un excédent de fonctionnement de 109 581, 06 €.

- un déficit d'investissement de 27740, 26 €.

Ce qui entraîne un bilan global de **+ 81 840, 80 €**.

Le maire ne pouvant participer au vote, c'est le premier adjoint qui soumet aux conseillers l'approbation de ce compte administratif.

Vote à l'unanimité des présents.

Dans la foulée, le conseil municipal vote le compte de gestion (qui provient du percepteur, donc qui doit être l'équivalent du compte administratif). *Vote à l'unanimité.*

2) Préparation du budget 2021.

Le maire demande aux conseillers municipaux de discuter de l'élaboration du budget 2021. Il en ressort diverses propositions :

- doubler le montant du budget du CCAS pour atteindre 5000 €,
- équiper la cuisine de la salle communale (notamment changer le réfrigérateur),
- installer des récupérateurs d'eau (place du temple) et des jardinières,
- effectuer les travaux nécessaires à la réfection des logements communaux du bâtiment Péatier,
- engager les travaux de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, suite à l'étude reçue du SDE (syndicat départemental de l'énergie) qui vient de nous parvenir.

Immeuble Péatier.

Le conseil municipal se prononce pour confier les travaux de l'immeuble Péatier à l'entreprise Gribaldi pour un montant de 7093 € (travaux avec étanchéité des parois) et pour la location du logement du rez-de-chaussée après travaux.

Vote à l'unanimité.

Etude photovoltaïque.

Une information nous est transmise sur l'étude photovoltaïque que vient de nous envoyer le SDE . Nous consommons actuellement 33526 kw/h annuels d'électricité (y compris l'éclairage public). La production annuelle d'énergie estimée est de 57420 kw/h. Nous pourrions donc revendre à Enedis le reliquat, avec un bénéfice de rapport de 6448 € chaque année. Le coût total de l'opération se chiffrerait à 65317 €, avec un retour sur investissement de 12 ans.

Ce chiffrage ne tient pas compte des subventions qui nous seront octroyées. Il faut compter 30%, ce qui ramènera le retour sur investissement à 9 ans.

3) Questions diverses.

- Création d'une association : Samia annonce qu'un petit groupe de personnes envisage de créer une nouvelle association culturelle. Pour information, l'association Les Rias va probablement se dissoudre. Ce qui n'impacte pas l'existence de la bibliothèque qui, elle, est municipale.
- Site municipal : une discussion est ouverte pour recueillir les commentaires et avis concernant le nouveau site internet de la commune et sa gestion par Valérie. L'impression est globalement positive. Il restera à faire vivre ce site en complétant les diverses rubriques encore vides.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h30.**
La date du prochain conseil est fixée à **jeudi 15 avril à 20h.**